

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet est situé en région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de la Côte d'Or, à 30 kilomètres au nord de la commune de Dijon. Il est plus précisément situé à l'est du bourg de Léry. La commune de Léry s'inscrit dans le canton d'Is-sur-Tille, et fait partie de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

Le projet de parc agrivoltaïque Léry Agrisolar est situé sur un plateau de la commune de Léry, et se divise en deux parties distinctes :

- Une partie ouest, lieu-dit « La tête des bois Zavot », 17,4 ha de réserve de chasse privée.
- Une partie est, lieu-dit « La Métairie de Chameau », 42,6 ha de parcelles agricoles. Propriété d'un GFA (Groupement Foncier Agricole), en fermage dans une société d'assolement regroupant une EARL, un GAEC et une SCEA. Elle est exploitée par le GAEC et l'EARL.

Le projet a été présenté à la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de sa réunion du 15 décembre 2022. A l'issue de cette réunion, la CDPENAF a émis un avis favorable au projet. Dans sa lettre du 22 décembre 2022, le préfet a également émis un avis favorable sur l'Etude Préalable Agricole et le montant de la compensation collective agricole.

a. La Zone d'Implantation du Projet

La zone d'implantation du projet est constituée en sa partie est par des terrains à potentiel agricole limité. La réserve de chasse localisée à l'ouest n'est pas exploitée. La zone en question correspond aux parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section/parcelles concernées	Surface (Ha)	Surface totale (Ha)
Léry	LA METAIRIE DE CHAMEAU	Section D - Parcelles 357 à 359 et 486 et 488	41,4	36,3
	LES TETES DE BOIS ZAVOT	Section D – Parcelles 342 à 347	45,6	

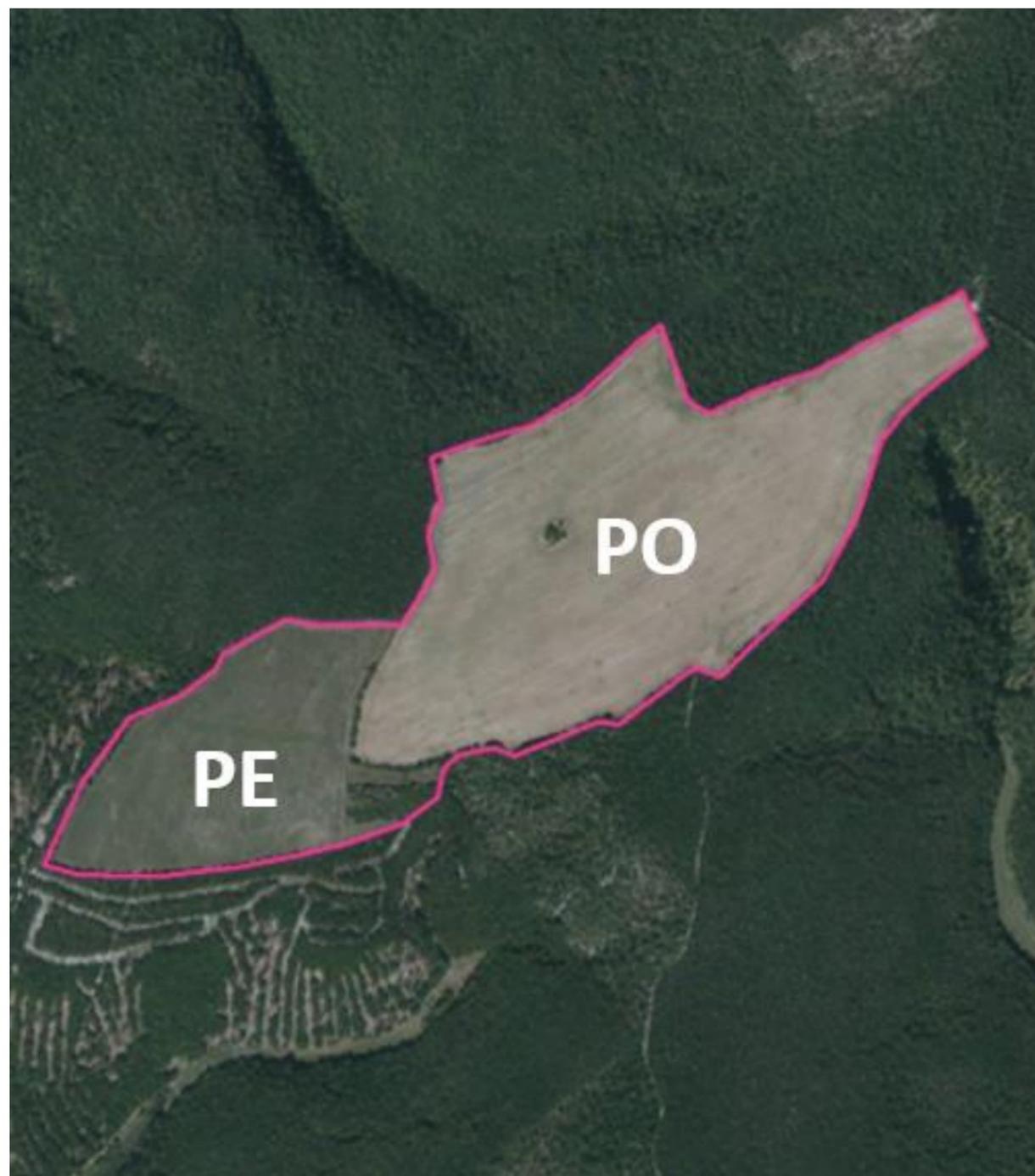
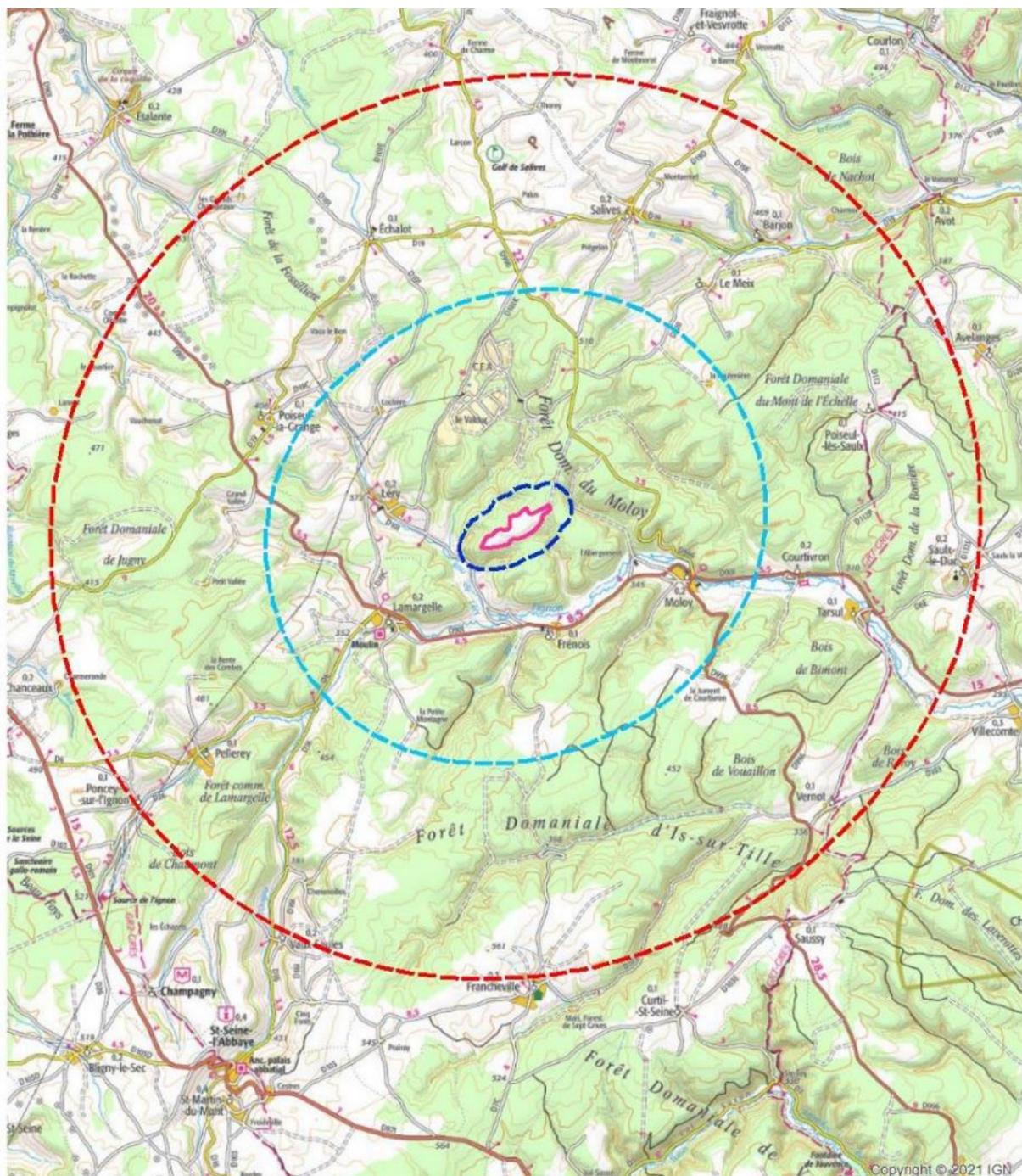
L'emprise du projet concerne 60 Ha sur les 87 Ha de parcelles cadastrales. Le chemin communal traversant la Zone d'Implantation du projet est en cours de rétrocession autorisée par le conseil municipal en séance du 21/10/2022. La parcelle D n°355 sera divisé en deux parcelles D n°487 et D n°488.

Le règlement d'urbanisme, la commune de Léry est couverte par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le projet est localisé en dehors des parties urbanisées de la commune. Les installations photovoltaïques considérées comme nécessaires à un équipement collectif sont autorisées sous condition de compatibilité avec l'activité agricole, pastorale ou forestière.

b. Les constructions, la végétation et les éléments paysagers aux abords du projet

La zone d'étude est localisée dans l'unité paysagère du Duesmois compris entre deux parties de l'unité paysagère du Morvan : le Pays de Saulieu et le Morvan Septentrional. Le Duesmois est un vaste plateau calcaire recouvert de parcelles de grandes cultures, constituant un paysage très ouvert. Dans cette partie le Duesmois est occupé en grande partie par des forêts. Les villages se répartissent de manière homogène, faiblement peuplés. Localisés à l'intersection des axes de communication ou sur des points d'eau. De nombreuses fermes isolées sont également dispersées au sein des espaces cultivés.

Les premières habitations sont situées à 850 m au sud-ouest de la ZIP, en contrebas dans la vallée. Les zones urbanisées du secteur se limitent aux vallées où se concentrent les axes de communications principaux.



Carte IGN - Les aires d'études de l'étude d'impact sur l'environnement – Source : Tauw

Image satellite – Zone d'implantation du projet Léry Agrisolar

PC 4	OPERATION:	LÉRY AGRISOLAR	EMETTEUR:	CENTRALE LÉRY AGRISOLAR	PHASE:	C+D	TYPE:	PC	ZONE:	GENERAL	INDICE:	0	DATE:	16.03.2023	ECHELLE:	
	NOTICE DESCRIPTIVE															

II. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un parc agrivoltaïque au sol, c'est-à-dire l'exploitation simultanée d'une production agricole ainsi que d'une production d'énergie photovoltaïque sur la même parcelle. Le projet s'articule pour et autour du projet agricole.

a. Aménagements prévus pour le terrain

La topographie est relativement plane sur la zone d'implantation du projet choisie et nécessite un nivellement léger de surface essentiellement liés aux aménagements et créations de voies de circulation perméables à l'intérieur de l'enceinte clôturée de la centrale, et la réalisation de fouille de fondations limitées et localisées pour les postes électriques.

Des zones sont préservées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise clôturée. Ces zones font l'objet de mesures d'évitements détaillées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

b. Implantation, composition et volume

Le parc solaire s'établit sur la surface suivante :

Projet	Surface clôturée (Ha)	Nombre de modules estimé	Surface total de modules PV (Ha)	% Couverture photovoltaïque
Léry Agrisolar	60	64 038	18	30%

Équipements liés à la centrale solaire

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol composée :

- Dans la partie Ouest de modules inclinés à 20° montés sur des tables, distantes de 7,70 mètres afin de faciliter le passage des engins agricoles entre les tables
- Dans la partie Est de modules trackers montés sur des tables, distantes de 10,5 mètres afin de faciliter également le passage des engins lorsque les tables sont à l'horizontale. L'inclinaison maximale des modules est de 85°.

La hauteur du point bas des tables est de 1,20 mètres, afin de permettre le passage des ovins et des outils agricoles sous les structures. Ces structures seront ancrées au sol à l'aide de pieux battus, vis de fondations ou bèches amovibles. Ce choix en matière de fixations des équipements permet de minimiser l'impact des fondations et la réversibilité du projet en fin de vie.

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau électrique de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, des zones de transformation, des locaux de maintenance et des points de livraison seront implantés sur le site selon le tableau suivant.

Projet	Poste de livraison	Poste de transformation	Local maintenance	Conteneur batterie
Léry Agrisolar	3	6	1	6

Un réseau de câbles électriques basse-tension reliera en aérien à 1,20 mètres de hauteurs les panneaux photovoltaïques entre eux puis en souterrain au poste de transformation (regroupant onduleur, transformateur et cellule haute tension), limitant ainsi les besoins de tranchées au sein de la parcelle. Dans chaque poste, les onduleurs, les transformateurs moyenne tension et la cellule haute tension seront montés préférentiellement sur une structure de type skid limitant le besoin de fondations. Le poste de livraison sera installé dans des bâtiments techniques préfabriqués, respectant les normes en vigueur.

La surface totale occupée par l'ensemble des locaux techniques sera d'un maximum de 500 m².

Équipements liés aux hydrants nécessaires à la sécurité feu

Dans le cadre du projet, nous nous sommes rapprochés du Service Départemental d'Incendie et de Secours (**SDIS**) de Côte d'Or afin de connaître en amont les exigences en termes de protection contre les incendies. Le projet tient compte des prescriptions formulées et sera équipé :

- D'un accès depuis la voie publique permettant à tout moment l'intervention des services d'incendie et de secours. La largeur des portails d'accès au site sera de 6 mètres,
- D'une voie carrossable périphérique de 4m de largeur sera maintenue dégagée pour la circulation sur le périmètre de l'installation. Tout point de la centrale est situé à moins de 200m d'une voie carrossable,
- De défenses extérieures contre l'incendie respectant les caractéristiques SDIS, notamment 3 réserves d'eau de 30m³ localisées à proximité des voies engins et des accès depuis la voie publique.

L'ensemble des règles sur les installations électriques seront appliquées tel que préconisées par le SDIS.

Par ailleurs, nous nous engageons à appliquer les préconisations du SDIS concernant l'astreinte téléphonique, l'établissement et l'affichage du plan de secours, la signalisation sur le site (balisage des pistes, signalisation des organes clés et des câbles aériens) et l'organisation d'une visite de reconnaissance avant la mise en service ainsi que d'un exercice de sécurité ou une formation dans le premier mois d'exploitation.

c. Adaptations du projet à l'activité agricole

Le projet présenté est un projet agrivoltaïque d'installation photovoltaïque permettant l'exploitation simultanée d'une production agricole ainsi que d'une production d'énergie photovoltaïque sur la même parcelle. Le projet s'articule pour et autour du projet agricole. Les installations photovoltaïques sont dès lors adaptées pour permettre la mise en place d'une activité agricole sur les sites sans impacter les pratiques des agriculteurs ovins les exploitants :

- **Point bas des tables relevé** : Le point bas des tables photovoltaïques est relevé à 1.2 mètres permettant le passage sans risque des ovins et des outils agricoles sous les structures. A titre de comparaison, le point bas d'une installation photovoltaïque « classique » se situe entre 50 et 60 centimètres.
- **Orientation des panneaux en paysage et espacement** : Les panneaux, sont orientés en format paysage. Cette orientation permet un meilleur écoulement des eaux pluviales sous les panneaux, ces derniers étant séparés d'environ 2 centimètres les uns des autres sur une même table. L'orientation paysage permet de multiplier les interstices d'écoulement d'eau, par rapport à une orientation portrait des panneaux.
- **Espacement entre tables** :
 - o Partie ouest : la largeur absolue des tables (interstices incluses) est de 3,96 mètres. Un espace de 4m est laissé libre entre chaque rangée de tables.

PC 4	OPERATION: LÉRY AGRISOLAR	EMETTEUR: LÉRY AGRISOLAR	PHASE: C+D	PC	TYPE:	GENERAL	INDICE:	0	DATE:	16.03.2023	ECHELLE:	NOTICE DESCRIPTIVE
						GENERAL	INDICE:	0	DATE:	16.03.2023		

- o Partie est : La largeur absolue des tables (interstices incluses) est de 4,36 mètres. Un espace de 10m (incliné à 38°) est laissé libre entre chaque rangée des tables.

Cet espace est suffisant pour permettre aux engins agricoles de circuler librement entre les rangées pour l'entretien et le travail du sol.

- **Espacement périphérique** : A l'intérieur du parc, un espace d'au moins 20m est laissé libre entre chaque fin de table photovoltaïque et la clôture, ainsi que les constructions et murets conservés au sein des aires d'implantations. Cet espacement permet notamment aux engins agricoles de manœuvrer sans encombre en tout point des sites.
- **Structures** : Les tables photovoltaïques sont maintenues par des monopieux centraux enfoncés dans le sol, au contraire des installations photovoltaïques traditionnellement supportées par deux pieux disposés à proximité de chaque extrémité des tables en largeur. Ceci permet un meilleur accès sous les panneaux par les exploitants via l'utilisation d'engins déportés, pour travailler et entretenir le sol (gestion des refus, réensemencement, etc.)
- **Clôture anti-prédation** : Une troupe ovine sera conduite intégralement en plein air. Ceci sera permis par l'installation d'une clôture anti-prédation dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :
 - o **Hauteur** : 2 mètres de hauteur par rapport au niveau du sol, avec courbure anti-franchissement
 - o **Maille** : 15 cm de large sur 5 cm de haut pour les mailles les plus basses (sur les premiers 60 centimètres), puis plus grande.
 - o **Passage à petite faune** : Ouvertures de 20x20cm entretenues régulièrement conçues pour ne pas blesser les animaux seront réparties régulièrement le long de la clôture
 - o **Piquets** : Piquets en acier galvanisé
- **Parc de contention** : Pour faciliter les opérations de manipulation des animaux un parc de contention localisé au centre du projet sera installé.
- **Sortie d'eau** : Un total de 8 points d'abreuvement seront disposés le long des voies carrossables au sud.
- **Suivi agricole et zone de test** : Un suivi de la production agricole en phase d'exploitation sera mis en place, permettant d'apprécier la pérennité et la compatibilité de l'activité agricole avec l'activité de production photovoltaïque.

d. *Traitement des constructions, clôtures, végétations et aménagements en limite de terrain*

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée d'une hauteur de 2m est mise en place autour du parc, avec un réseau de caméras de surveillance, mis en place sur des mâts métalliques. Pour prévenir de la présence du loup, une rallonge inclinée supportant du fil barbelé sera installée.

La haie centrale sera renforcée par des essences végétales locales.

e. *Matériaux et couleurs de construction*

Les postes électriques, le local de stockage et maintenance, le bâtiment de contention, le poste de livraison, la clôture et les portails sont de couleur vert mousse (RAL 6005).

Les panneaux photovoltaïques sont d'aspect bleu foncé à noir et de type monocristallin.

Les structures porteuses des modules photovoltaïques sont galvanisées, de couleur grise.

PC 4	OPERATION: LÉRY AGRISOLAR	EMETTEUR: LÉRY AGRISOLAR	PHASE: C+D	PC	TYPE:	GENERAL	INDICE:	0	DATE:	16.03.2023	EHELLE:	NOTICE DESCRIPTIVE
						ZONE:						

f. *Traitement des espaces libres*

Des zones d'espace libre sont laissées en l'état sur chacun des sites :

- Un corridor écologique d'une largeur de 30 mètres sera laissé libre entre les parties Est et Ouest du projet.
- Un ourlet herbacé de 20 mètres de largeur autour du site ne sera pas implanté

g. *Accès au terrain, aux constructions et aire de stationnement*

L'accès au site sera permis via des portails de 2x3m de large. Un total de 2 portails extérieurs sont prévus sur la quasi-totalité des paddocks et répartis autour de la zone d'implantation du projet.

III. CONTACT

Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir contacter :

<p>Lucas WOJCIK Responsable développement Nord-Est Portable : 07 86 87 79 32 lucas.wojcik@eniplenitude.es</p>	<p>Pierre AMMERMANN Responsable développement France Portable : 06 51 03 08 70 pierre.ammermann@eniplenitude.es</p>	<p>Semir CHAHED Directeur du développement France Portable : +34 91 781 79 03 semir.chahed@eniplenitude.es</p>
---	---	--

PC 4	OPERATION: LÉRY AGRISOLAR	EMETTEUR: LÉRY AGRISOLAR	PHASE: C+D	TYPE: PC	ZONE: GENERAL	INDICE: 0	DATE: 16.03.2023	NOTICE DESCRIPTIVE
							ECHELLE:	